

**Commission consultative  
sur l'environnement et le développement durable**

131<sup>e</sup> séance – jeudi, 1<sup>er</sup> octobre 2015

Salle des Comités, 2<sup>e</sup> étage – 18 h  
Maison du citoyen – 25 rue Laurier



**Procès-verbal**

**Membres**

Mme Denise Laferrière, présidente, conseillère district de Hull-Wright (8)  
M. Mike Duggan, conseiller district de Lucerne (2)  
M. Cédric Tessier, conseiller district de Limbour (9)  
M. Benoît Delage, CREDDO  
Mme Bénédicte Rivière, ABV des 7  
M. David Robitaille, citoyen  
M. Vincent Loiselle, citoyen  
M. Yan Thibeault, citoyen

**Secrétaires**

Yvann Blayo, coordonnateur de projets en environnement, Service de l'environnement

**Ressources internes**

M. André Turgeon, directeur général adjoint  
Mme Chantal Marcotte, directrice, Service de l'environnement  
Mme Geneviève Michon, coordonnatrice de projets en environnement, Service de l'environnement

**Membres absents**

M. Félix Laliberté, Commission jeunesse  
M. François Charron-Doucet, citoyen  
Mme Stéphanie Beauregard, citoyenne  
Mme Lise Poulin, citoyenne

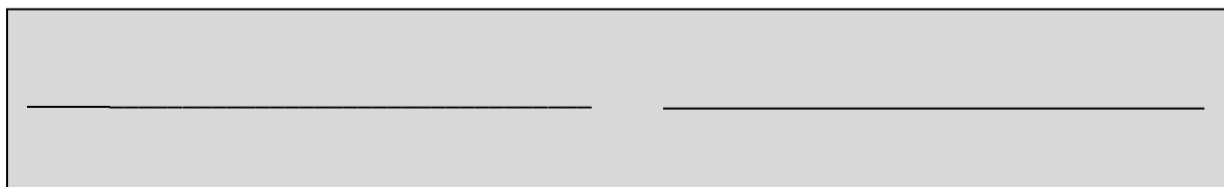
**Ressources externes**

Daniel Normandin, directeur exécutif, Institut de l'environnement, du développement durable et de l'économie circulaire (Institut eddec), HEC Montréal

---

**DISTRIBUTION :**

Aux membres de la CCEDD, aux personnes-ressources, aux membres  
du Conseil municipal et au greffier



### **1. Mot du directeur général adjoint**

M. Turgeon annonce la nomination de Mme Chantal Marcotte à la direction du Service de l'environnement. Elle sera dorénavant responsable de la CCEDD et de chacune des divisions du Service de l'environnement : Traitement des eaux, Gestion des matières résiduelles, Contrôle environnemental et Politique environnementale. Madame Marcotte occupait les fonctions de chef de la Division usines et traitement des eaux au Service de l'environnement à la Ville de Gatineau depuis sept années.

Mme Marcotte continuera d'occuper, temporairement, ses fonctions de chef de division usine et traitement des eaux. Elle sera donc assistée par M. Turgeon dans différents dossiers; notamment ceux de la Politique environnementale.

### **2. Mot de bienvenue, constatations des présences et ouverture de la réunion**

La réunion débute à 18 h 05, alors que le quorum est constaté par Mme Laferrière.

### **3. Approbation de l'ordre du jour**

Étant donné que M. Normandin doit quitter la rencontre avec M. Delage le plus rapidement possible, l'assemblée est d'accord à ce que la présentation soit réalisée avant les suivis du procès-verbal.

De plus, M. Duggan fait ajouter un point aux suivis de procès-verbal concernant l'installation d'une borne de recharge rapide sur le territoire de la Ville de Gatineau.

L'approbation de l'ordre du jour est proposée par M. Tessier et appuyée par M. Delage.

### **4. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 septembre 2015**

M. Duggan signale une modification à faire au procès-verbal. Les corrections seront apportées et le procès-verbal sera signé à la prochaine CCEDD.

### **5. Suivi du procès-verbal :**

#### **a. Projet de résolution sur les microbilles**

Mme Michon fait la lecture du projet de résolution tout en mentionnant qu'elle s'est inspirée des résolutions adoptées par la Ville de Montréal et la Ville de Pointe-Claire. De plus, elle indique qu'elle a ajouté les produits nettoyants dans la résolution afin d'englober le plus de produits susceptibles de contenir des microbilles de plastique.

#### Résolution proposée :

CONSIDÉRANT QUE les Grands Lacs et le Saint-Laurent représentent environ 20% de l'approvisionnement mondial en eau douce de surface et en eau potable pour plus de 40 millions de citoyens du Canada et des États-Unis;

CONSIDÉRANT QUE les études menées dans les océans ont montré que les microbilles peuvent être assimilées par la faune aquatique et que ces microbilles ont été découvertes dans les sédiments du fleuve Saint-Laurent où la concentration pourrait dépassait 1 000 microbilles par litre de sédiments;

CONSIDÉRANT QUE beaucoup de produits de soins personnels et des produits d'entretien ménager contiennent des microbilles de plastique d'un diamètre de moins de 0,5 mm qui agissent, entre autres, comme exfolient ou abrasif;

CONSIDÉRANT QU'il existe d'autres exfoliants naturels, comme le sel et l'avoine;

CONSIDÉRANT QUE la Chambre des communes du Canada a adopté une motion, le 24 mars 2015, demandant d'inclure les microbilles de plastique à la liste des substances toxiques (Loi canadienne sur la protection de l'environnement) et qu'Environnement Canada a effectué une revue de la littérature en juillet 2015 sur l'impact des microbilles en plastique et les scientifiques

recommandent que les microbilles soient considérées comme étant toxiques en vertu du paragraphe 64(a) de la Loi.

CONSIDÉRANT QUE l'état américain de l'Illinois a approuvé, en juin 2014, une loi interdisant la vente de produits cosmétiques contenant des microbilles en plastique et que les états de l'Ohio, de New York et de la Californie étudient des projets de loi semblables;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises auraient intérêt à vendre un produit uniforme à l'échelle de l'Amérique du Nord et que si le Québec ajoute sa voix au débat, il pourrait ainsi devenir un leader en protection des eaux;

CONSIDÉRANT QUE madame Maryse Gaudreault, députée de Hull et vice-présidente de l'Assemblée nationale, a demandé à la Ville de Gatineau d'adopter une résolution demandant l'interdiction de la vente de produits d'hygiène et de santé contenant des microbilles de plastique;

CONSIDÉRANT QUE la pétition en ligne, sur le site de l'Assemblée nationale, parrainée par madame Maryse Gaudreault, a obtenu 2 622 signatures en 2015 pour bannir les microbilles de plastique dans les produits cosmétiques;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est d'avis que ses citoyens font partie intégrante de l'environnement et que le bien-être de la communauté est intimement lié à un environnement sain et respectueux de la biodiversité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a déclaré, le 12 mai 2015, par sa résolution numéro CM-2015-332, que tous les citoyens ont le droit de vivre dans un environnement sain;

CONSIDÉRANT QUE la Commission consultative sur l'environnement et le développement durable recommande l'adoption de cette résolution;

Il est proposé par Mme Bénédicte Rivière et appuyé par M. Yan Thibault.

#### **R-CCEDD-2015-10-01/01**

QUE cette Commission recommande au Conseil :

- De demander au gouvernement du Québec d'interdire la vente de produits de soins personnels et les produits nettoyants contenant des microbilles en plastique ;
- De demander au gouvernement du Canada, par l'intermédiaire de la liste des substances toxiques (Loi canadienne sur la protection de l'environnement), d'interdire la fabrication, l'utilisation et la vente de microbilles de plastique dans les produits de soins personnels et nettoyants;

De plus, il est proposé que cette Commission recommande au Conseil :

- De transmettre cette résolution au gouvernement du Québec;
- De transmettre cette résolution à l'Alliance des maires des Grands Lacs du Saint-Laurent et à la députée et vice-présidente de l'Assemblée nationale, madame Maryse Gaudreault;
- De transmettre la présente résolution à l'Union des municipalités du Québec ainsi qu'à la Fédération canadienne des municipalités;

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Aussi, M. Loiselle propose de réaliser une conférence de presse avec Madame Gaudreault et les organismes environnementaux impliqués dans ce dossier.

Mme Adèle Michon, directrice des opérations de l'organisme Sentinelle Outaouais, remercie la CCEDD pour cette initiative et met en avant les démarches engagées par son organisme avec une pétition et des activités de mobilisation sur la problématique des microbilles.

**b. Remplacement du membre de la Commission jeunesse**

Le texte du règlement de la CCEDD impose qu'un siège soit réservé pour une représentation de la Commission jeunesse. Cette situation implique donc de revoir les règlements.

M. Turgeon invite M. Tessier et M. Duggan à préparer une proposition de révision des statuts réglementaires en consultant Mme Laferrière.

**c. Membres de la Commission du PGMR et Consultations publiques du PGMR**

Mme Laferrière souligne le bon déroulement de la consultation et l'excellent travail de Madame Lorient. Les deux consultations ont accueilli un public nombreux, avec de bonnes représentations (Multivesco, Saint Vincent de Paul, Enviro-Éduc Action, GAÉO, etc.). Le PGMR a été bien compris par le public, il n'y a pas eu d'opposition, mais plutôt des commentaires selon lesquels le plan aurait pu être plus ambitieux.

**d. Installation d'une borne à recharge rapide pour voitures électriques**

M. Duggan annonce que la municipalité de Montebello inaugure la mise en place d'une borne de recharge électrique rapide et insiste sur le fait que la Ville de Gatineau doit suivre le pas. M. Turgeon annonce que des discussions ont eu cours avec M. Cloutier et M. Cousineau de l'Association des véhicules électriques du Québec et que trois sites ont été proposés par ces derniers : Parc-O-Bus Masson-Angers, Station Rapibus de La Gappe et le centre sportif de Gatineau. M. Turgeon explique que le Conseil municipal doit signer un protocole suite auquel une évaluation des sites proposés sera réalisée.

M. Turgeon précise qu'initialement les sites à évaluer ne devaient concerner que les édifices municipaux. Il met en avant le fait qu'une réflexion devra être menée sur les possibilités d'installer une borne de recharge rapide, accompagnée d'autres bornes intermédiaires au Centre de service de Gatineau afin, d'une part, d'être positionné à proximité de commerces et restaurants puis, d'autre part, de rentabiliser les installations en utilisant le déploiement d'un réseau électrique pour plus d'une borne de recharge.

Enfin, le déploiement du réseau de borne de recharge électrique doit se faire en considérant les bornes déjà proposées par le secteur privé afin que les besoins soient comblés de façon homogène sur le territoire de la Ville de Gatineau.

**6. Signature du procès-verbal de la séance du 4 juin 2015**

Le procès-verbal sera signé à la prochaine séance de la CCEDD.

**7. Sujets à traiter selon les grandes orientations de la Politique environnementale**

**a. Présentation portant sur l'économie circulaire – Daniel Normandin, IEDDEC**

M. Daniel Normandin présente les concepts de l'économie circulaire qui constitue l'un des champs de recherche de l'institut EDDEC. Cet institut permet de réunir de nombreux chercheurs sur cette thématique et celles des changements climatiques, de l'eau, de la

santé environnementale ou encore de la biodiversité. La présentation met l'emphase sur le développement de la productivité des produits de consommation au profit d'une utilisation plus efficace de leur fonction. L'objectif de ce concept est de permettre un développement durable de notre société de consommation.

M. Normandin expose le fait que l'économie circulaire permettra la reconfiguration de notre modèle économique et sera applicable d'ici 2030. Celle-ci peut prendre plusieurs formes et plusieurs d'entre elles sont appliquées aujourd'hui; notamment au travers de services comme Airbnb ou Uber.

Les concepts de l'économie circulaire sont sérieusement considérés et appliqués à l'échelle internationale. Cet exposé se conclut en soulignant qu'il est important de réfléchir à l'échelle d'un territoire, avec ses flux entrants et sortants, afin de comprendre l'efficacité de son économie en matière de gestion des ressources. Le Québec doit intégrer cette approche et rejoindre la dynamique déjà engagée dans de nombreux autres pays.

Période de questions :

M. Delage fait le lien entre l'économie circulaire et le plan de gestion des matières résiduelles. Il explique que les déchets doivent être vus comme une ressource permettant de créer des emplois au travers de filières développées selon les opportunités qu'offre le territoire.

M. Robitaille met en avant le fait que le gouvernement du Québec reste actuellement très traditionnel dans son approche du développement économique; particulièrement dans le cadre du plan nord. M. Normandin est d'accord avec ce constat et met de l'avant que l'extraction ne représente qu'un tiers de la valeur d'un produit, contre deux tiers pour la transformation.

M. Loiseau indique qu'il serait pertinent de réfléchir à l'organisation d'un sommet qui réunirait les principaux acteurs du territoire afin de réfléchir aux opportunités qui pourraient être envisagées pour le développement du territoire.

Mme Lafrenière intervient pour parler de l'importance de réfléchir la construction en pensant à la déconstruction afin de valoriser au mieux les matériaux réutilisables à la fin de la vie du produit.

M. Robitaille s'inquiète du fait que la présentation et les discours occultent la notion de citoyenneté et que nous restons fixés sur la satisfaction des besoins du consommateur et la croissance de l'économie. M. Normandin explique que l'institut est composé d'une grande diversité de chercheurs et que ce point de vue est porté par certains chercheurs, notamment sous l'angle de l'économie sociale. Mais il explique que, selon lui, la nature humaine est ainsi faite et que nous devons réfléchir afin que le développement se fasse avec un impact minimum sur l'environnement.

**b. Bilan 2014 du Plan de réduction des GES, Yvann Blayo**

M. Blayo présente le bilan 2014 des GES pour la Ville de Gatineau. En résumé, entre 2009 et 2014, les émissions de GES ont augmenté de 4,36% dans le secteur corporatif et de 6,11% dans le secteur de la collectivité.

Les principaux points soulignés pour le secteur corporatif sont :

- L'augmentation des émissions pour les catégories « Équipements motorisés municipaux » et « Traitement de l'eau »
- La baisse des émissions pour la catégorie « Bâtiments et autres installations » qui, bien que faible, s'est réalisée malgré des températures moins favorables en 2014 qu'en 2009.

Les principaux points soulignés pour le secteur de la collectivité sont :

- L'augmentation des émissions pour les deux catégories « Matières résiduelles » et « Transport routier ».
- La part importante que le transport routier représente dans le secteur (plus de 90%)
- L'augmentation importante des émissions de la catégorie « Matières résiduelles » (plus de 19%) notamment due aux problèmes de captation de méthane au site d'enfouissement Cook, inactif depuis 1991.

La présentation se termine et met en perspective le fait que les objectifs de 15% de réduction des émissions de GES en 2015 par rapport à 2009 ne pourront être atteints. Les contraintes et limites observées donnent lieu à plusieurs recommandations générales :

- Ajuster le cadre et les méthodologies appliquées à l'inventaire
- Définir des actions en lien direct avec les émissions de GES
- Développer et mettre en œuvre un plan de communications à destination des employés et des citoyens
- Revoir l'organisation de la gouvernance et des processus de suivis

Période de questions :

M. Duggan demande quelle est la proportion des GES générés par le traitement des eaux usées? M. Turgeon explique que le traitement des eaux usées représente près de 20% des émissions du secteur corporatif. Cependant, selon lui cette catégorie devrait être comptabilisée dans le secteur de la collectivité étant donné qu'il s'agit des émissions produites par les citoyens. Si tel était le cas, le traitement des eaux usées représenterait une part infime des émissions totales du secteur de la collectivité.

M. Duggan demande d'où proviennent les données de cet inventaire. M. Blayo explique qu'elles proviennent de sources directes telles que les consommations d'électricité, de gaz ou encore de carburant à l'interne et de sources indirectes à partir desquelles sont faites des estimations tel que pour le traitement des eaux usées. Ces sources de données ont dû être approuvées dans le cadre du programme Climat Municipalité offert par le MDDELCC. M. Duggan explique qu'il a déjà réalisé un inventaire de ce type pour lui-même et il avait des mesures concrètes telles qu'enlever le chauffage au mazout et d'avoir une voiture électrique. Il aurait aimé voir de genre d'actions concrètes dans le bilan 2014.

M. Robitaille demande si les GES ont augmenté en 2014? Il trouve que le résultat final n'est pas clair. M. Blayo répond que oui, les émissions de GES ont augmenté en 2014 par rapport à 2009 tel que présenté dans le tableau de synthèse. Cependant une évaluation des émissions relatives au nombre de véhicules, au nombre de mètres carrés chauffés ou encore au nombre d'habitants a été réalisée afin de mettre en avant une baisse des émissions par unité de mesure. Il explique que le Service de l'environnement voulait mettre l'emphase sur les progrès réalisés depuis 2009.

M. Loiselle veut savoir ce que la CCEDD pourrait faire pour aider le Service de l'environnement. M. Blayo met en avant l'importance de mettre en place une

gouvernance qui impliquerait et rendrait responsable chaque service de la Ville de Gatineau vis-à-vis de ses émissions des GES. Mme Laferrière explique que seul Yvann s'occupe des GES et, qu'ainsi, il est difficile de rejoindre tous les services. M. Turgeon dit à M. Loisel qu'il a une bonne question et que si la CCEDD veut se rencontrer une après-midi pour une séance de travail dans le but de bonifier le plan de GES, il est ouvert à ça et trouve ça très intéressant de se faire questionner.

Mme. Rivière demande si les GES diminuent avec une diminution de déchets et l'augmentation du compostage? Est-ce que les voitures plus performantes en économie d'essence sont prises en compte? Est-ce que ces facteurs sont pris en considération dans le bilan? M. Turgeon explique que pour le transport des déchets, la réduction projetée avec la co-collecte ne s'est pas concrétisée étant donné les nombreux déplacements qui doivent être effectués pour le dépôt des matières séparées. M. Turgeon met en avant le fait que l'accès à un centre de transbordement à l'ouest de la Ville permettrait de réduire les distances parcourues pour les voyages de dépôt des matières. Concernant la performance des véhicules; d'une part des actions visant le renouvellement de la flotte du Service de Police démontrent la considération de ce facteur pour la réduction des émissions de GES; d'autre part, nous voyons dans le bilan 2014 que les émissions par véhicule sont en baisse en 2014 par rapport à 2009. Ceci dit, cette réduction n'est pas considérée dans les résultats attendus en vue d'atteindre les objectifs fixés.

## **8. Varia**

### **a. Prochaine rencontre : 5 novembre**

## **9. Levée de l'assemblée**

La levée de l'assemblée est proposée par Mme Laferrière et appuyée par M. Tessier, à 21h10.